Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260526-D015_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Cotisation EPAB 2026

Date de convocation :

20/05/2026

Membres en exercice :

10

Nombre de participants :

10

Nombre de votants :

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2026

N°D015/2026

Le 26 mai deux mille vingt-six, à 14 heures, le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

Mme Mary COXALL PHILIPPE, M. Mickaël KERNEIS, M. Roger LARS, Mme Christine LASTENNET, M. Joseph LE MEROUR, Mme Fanchon LE MONZE, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme Mathilde PAILLOT POULIQUEN, M. Jean-Paul RIVASSEAU, Mme Geneviève TANGUY

Membre absents et excusés : /

Le Président propose aux membres du bureau communautaire de voter la cotisation 2026 au syndicat mixte Etablissement Public de Gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez (EPAB).

La participation demandée à la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime est la suivante :

Collège des EPCI non producteurs d'eau potable	**Collège des producteurs d'eau potable**
Montant de la cotisation pour 2026	Montant de la cotisation pour 2026
56 566 €	22 992 €

Pour information, la participation demandée au titre de l'année 2025 était de :

58 520 € pour le collège des EPCI non producteurs d'eau potable et 21 439 € pour le collège des producteurs d'eau potable.

Les membres du Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent le montant de la cotisation au syndicat mixte Etablissement Public de Gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez (EPAB) au titre de l'année 2026,
- autorisent le Président à inscrire les dépenses correspondantes au budget « Administration Générale » et au budget « Eau ».

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

